

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTES DU MAIRE
ADMINISTRATION
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS
ATTRIBUTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du
27 mai 2020 relative à l'élection de douze Adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 29 novembre 2024 portant attribution de
fonctions aux Adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2024 portant attribution de
fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués ;
Considérant qu'une partie des fonctions du Maire peut être
déléguée à des Conseillers Municipaux ;
Considérant qu'il convient de revoir la répartition des délégations
des Conseillers Municipaux Délégués ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er – Les attributions municipales sont réparties de la façon suivante,
dans les conditions et limites fixées par la loi. :

Conseillers Municipaux Délégués auprès du Maire :

DUMOULIN Jean-Philippe	Conseiller Spécial, Chargé du Contrôle de gestion, et des équipements sportifs
OSSON Catherine	Chargée des Jumelages et des Solidarités Internationales
DELFOSSÉ Jacques	Chargé de la Vie Sportive
LEMAY Guy-Noël	Chargé des appels d'offres, des commissions de sécurité et des impôts directs
DE MATOS Steeve	Chargé de l'Enfance et de la Communication
CAILLIERET Benjamin	Chargé de la Santé, de l'Action Sociale et des Nouvelles Solidarités

Conseillère Municipale Déléguée auprès de la 1^{ère} Adjointe, chargée du
Personnel, des Relations Sociales et des Politiques Contractuelles

CHANTRIE Annie	Chargée des Ateliers de coupe et couture, des relations avec les centres sociaux et des écoles sous contrat
----------------	--

Conseillère Municipale Déléguée auprès du 2^{ème} Adjoint, chargé de la
Ville Nature et de la Coopération Transfrontalière

BOITTE-DEBAERE Emeline	Chargée du Conseil Municipal des Enfants, de la Ferme Pédagogique et du bien-être Animal
------------------------	---

Conseiller Municipal Délégué auprès de la 3^{ème} Adjointe, chargée de la
Ville Festive et du Nouvel Age

LUCAS Pascal	Chargé des Séniors
--------------	--------------------

Conseillère Municipale Déléguée auprès du 4^{ème}
la Route, des Cimetières et des Gens du Voyage

HAMMAMI-BELAID Basma Chargée de l'Etat civil, des nouveaux droits et de la prévention de la délinquance

Conseillère Municipale Déléguée auprès du 7^{ème} Adjoint, chargé du Développement et du Dynamisme économique

DUJARDIN Béatrice Chargée du Commerce et du Tourisme

Conseillère Municipale Déléguée auprès de la 8^{ème} Adjointe, chargée du Logement et de la lutte contre l'Habitat insalubre

LEMOINE Laureen Chargée de l'Accès au logement

Conseiller Municipal Délégué auprès de la 10^{ème} Adjointe, chargée des Travaux, des Economies d'Energie et de la Ville inclusive

DAHMANI Rabah Chargé de l'Accompagnement des personnes Handicapées

Conseillers Municipaux Délégués auprès du 11^{ème} Adjoint, chargé de la Réussite éducative

MARROUKI Steven Chargé de l'Enseignement supérieur et des Nouvelles Technologies

LEVEQUE Océane Chargée de la Restauration

ARTICLE 2 – Chaque Conseiller Municipal sera habilité à signer tous les documents inhérents à sa mission.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints au Maire, tous les Conseillers Municipaux Délégués sont habilités à remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil.

ARTICLE 4 - Les arrêtés individuels fixant le champ de délégation de fonctions de chaque Conseiller nominativement restent valides, sauf modifications induites par le présent arrêté qui feront l'objet d'arrêtés particuliers.

ARTICLE 5 – L'arrêté municipal du 12 novembre 2024 portant délégations de fonctions des Conseillers Municipaux Délégués est abrogé.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Watteelos, le 29 novembre 2024

Signé : Dominique BAERT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Watteelos, le 04.12.24
Le Maire,

Dominique BAERT

